



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

43<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 2<sup>e</sup> SESSION

---

# Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 037**

Le lundi 14 juin 2021

---

Président : M. Robert Kitchen





## Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires

Le lundi 14 juin 2021

• (1630)

[Traduction]

**Le président (M. Robert Kitchen (Souris—Moose Mountain, PCC)):** La séance est ouverte.

Bienvenue à la réunion 37 du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires de la Chambre des communes. Le Comité se réunit aujourd'hui de 16 h 31 à 17 h 31 afin d'entendre des témoins dans le cadre de son étude sur la réponse du gouvernement à la pandémie de COVID-19.

J'en profite pour rappeler à tous les participants à cette réunion qu'il est interdit de faire des captures d'écran ou de prendre des photos de leur écran.

Pour le bon déroulement de la réunion, j'énoncerai quelques règles à suivre.

L'interprétation de cette vidéoconférence fonctionnera pour ainsi dire comme dans les réunions de comité d'ordinaire. Vous avez le choix, en bas de l'écran, entre « séance », « anglais » et « français ». Avant de parler, veuillez attendre que je vous donne nommément la parole. Quand vous êtes prêts à parler, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour rétablir le son. Veuillez couper le son quand vous ne vous exprimez pas.

Les membres du Comité qui souhaitent faire un rappel au Règlement pendant la réunion doivent vérifier que leur microphone est ouvert et dire « J'invoque le Règlement », afin d'attirer l'attention du président.

Le greffier et les analystes participent virtuellement à la réunion aujourd'hui. Si vous avez besoin de leur parler pendant la réunion, veuillez leur envoyer un message électronique aux adresses courriel du Comité. Le greffier peut également être joint sur son téléphone cellulaire.

Pour les personnes qui se trouvent dans la salle de comité, veuillez noter que les collaborateurs doivent porter un masque en permanence. Les députés peuvent retirer leur masque seulement une fois assis.

Nous passons maintenant aux observations préliminaires de cinq minutes.

J'invite M. Dyck à présenter son exposé. Il disposera de cinq minutes.

**M. Tyler Dyck (directeur général, Okanagan Spirits Craft Distillery):** Je vous remercie.

Bonjour. Je m'appelle Tyler Dick. Ma famille est propriétaire-exploitante d'Okanagan Spirits, première distillerie artisanale de l'Ouest du Canada. Je suis aussi président de la Craft Distillers Guild of B.C. et porte-parole de plus de 250 distilleries artisanales

de tout ce beau pays. Au cœur de notre manque de préparation collectif à cette pandémie se trouve la question fondamentale suivante...

[Français]

**Mme Julie Vignola (Beauport—Limoilou, BQ):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

[Traduction]

Je suis désolé, monsieur Dyck.

[Français]

Il n'y a pas d'interprétation.

[Traduction]

**Le président:** Madame Vignola, vous n'entendez pas l'interprète. Est-ce bien cela?

[Français]

**Mme Julie Vignola:** Je l'entends maintenant, mais ce n'était pas le cas lorsque M. Dyck parlait.

[Traduction]

**M. Tyler Dyck:** D'accord, je vais recommencer.

Dois-je reprendre du début?

**Le président:** Oui.

[Français]

**Mme Julie Vignola:** Je l'entends maintenant; c'est excellent.

[Traduction]

**M. Tyler Dyck:** Je m'appelle Tyler Dick. Ma famille est propriétaire-exploitante d'Okanagan Spirits, première distillerie artisanale de l'Ouest du Canada. Je suis aussi président de la Craft Distillers Guild of B.C. et porte-parole de plus de 250 distilleries artisanales de tout le Canada.

Au cœur de notre manque de préparation collectif à cette pandémie se trouve un problème fondamental: depuis trop longtemps, le Canada a abandonné les politiques qui défendent les chaînes de production canadiennes à valeur ajoutée. Il en résulte, malheureusement, un manque presque total d'autonomie quand surviennent des situations catastrophiques. Nous sommes devenus un pays qui achète à l'autre bout du monde les produits finis les moins chers et nous avons perdu la majeure partie, pour ne pas dire toute notre capacité de prendre soin de nous-mêmes et de subvenir à nos propres besoins lorsque personne d'autre ne le peut ou ne le veut.

Cette faiblesse est devenue flagrante pendant la COVID-19, surtout devant notre incapacité presque totale à répondre ici, au Canada, à nos propres besoins en matière d'équipement de protection individuelle. Cette piètre préparation aurait pu et aurait dû être évitée, ou du moins considérablement réduite, si l'actuel gouvernement et ses prédécesseurs avaient tenu compte des appels du secteur canadien de la distillerie à s'inspirer des politiques de nos principaux partenaires commerciaux, des politiques qui mettent à l'honneur et qui récompensent l'industrie nationale du début à la fin, et ce sont des appels que nous lançons depuis plus d'une décennie.

J'espère en vous parlant pouvoir vous montrer combien il est important que le gouvernement rencontre notre secteur afin que nous puissions travailler de concert pour apporter les changements qui permettront au secteur canadien de la distillerie de prospérer, non seulement pour éviter de nous retrouver dans une situation où nous serions incapables de nous occuper de nous-mêmes, mais aussi pour que nous puissions, collectivement, récolter les immenses retombées économiques que ne manque pas d'entraîner le soutien à la production canadienne.

J'aimerais tout d'abord souligner comment le manque d'industrie nationale solide a conduit à cette situation. Pour situer le contexte, je reviendrai aux premiers jours de la pandémie. La situation n'était pas rassurante. Il est vite devenu évident qu'il y aurait pénurie au Canada du désinfectant produit à l'étranger sur lequel nous avions fini par compter.

Des dizaines de distilleries canadiennes, dont la mienne, s'étaient déjà alors réorganisées pour essayer de combler le manque de désinfectant dans le pays. Nous l'avons fait parce que nous fabriquons des boissons alcoolisées répondant à des critères stricts. Les désinfectants sont à base d'alcool. Si nous n'étions pas intervenus, personne d'autre ne l'aurait fait.

À ce moment-là, la plupart d'entre nous l'avons fait entièrement avec nos propres fonds, sans aucune aide d'une administration locale. Beaucoup d'entre nous ont donné leur désinfectant pour protéger le personnel médical de première ligne, ces héros, afin qu'il soit là quand on avait besoin de lui.

Au début, nous avons travaillé en concertation avec des organismes gouvernementaux fédéraux et provinciaux afin de signaler les obstacles administratifs pour qu'ils soient éliminés et que nous puissions produire en toute légalité et, dans bien des cas, continuer de produire le désinfectant pour satisfaire à la demande croissante.

Ce faisant, nous n'avons cessé de dire aux représentants des gouvernements et à leurs collaborateurs que nos distillateurs ne pouvaient pas continuer de faire tout cela tout seuls — ils ne pouvaient pas tout payer de leur poche —, mais qu'il existait une solution canadienne qui nous permettrait de continuer. Tout ce qu'il fallait, c'était que les gouvernements, provinciaux et fédéral, prennent à leur charge le coût de production de base des matières premières — pas les bénéfices, juste le coût de production de base du désinfectant pour les mains produit et donné au Canada pour nos héros canadiens en première ligne. Non seulement cela nous aurait permis de répondre à une grande partie de la demande intérieure de désinfectant, mais cela aurait aussi permis aux producteurs canadiens de continuer de travailler, au lieu d'être payés à rester chez eux en percevant la Prestation canadienne d'urgence, la PCU.

Ça a d'abord été le silence radio du côté du gouvernement fédéral, et quand il a répondu, c'était pour nous dire de nous inscrire en ligne sur le site d'approvisionnement national pour obtenir des

contrats d'EPI. Quand j'ai répété que nous ne demandions pas de gros chèque ou de contrat, mais seulement une possibilité de maintenir des Canadiens au travail et de fournir un désinfectant qui faisait cruellement défaut, on m'a encore répondu de dire à nos membres de s'inscrire en ligne.

Bon nombre de distillateurs l'ont fait, mais d'autres, excédés par le processus, ont tout bonnement arrêté de produire. Malheureusement, à ma connaissance, presque aucun de nos membres n'a reçu d'aide pour couvrir les dépenses liées à leur geste altruiste ni ne s'est vu accorder de marché public. Plus choquant encore, nous avons découvert plus tard seulement, dans le cadre d'une série de reportages de Radio-Canada, que les contrats provinciaux et fédéraux attribués à des entreprises pour du désinfectant pour les mains sont allés à des entreprises étrangères peu ou pas présentes au Canada ou à de très grosses entreprises. En fait, ils ont acheté de l'alcool d'origine étrangère comme base pour le désinfectant. Autrement dit, il n'y a pratiquement pas eu de production canadienne à valeur ajoutée et des centaines de millions de dollars des contribuables sont allés à une production à but lucratif, les bénéfices dégagés quittant pour l'essentiel le pays.

Mon objectif aujourd'hui n'est pas de parler de ressentiment ou d'occasions manquées. Il est surtout d'appeler le gouvernement à changer de cap en ce qui concerne le soutien et la défense de l'industrie canadienne, une industrie qui non seulement, si elle est soutenue, sera beaucoup plus vigoureuse lorsqu'il faudra affronter la prochaine crise, mais qui aidera aussi ce pays à retrouver les moyens de compter sur lui-même.

Au nom des centaines de distilleries de la ferme au flacon de tout ce beau pays, je vous remercie de votre temps et de l'attention que vous porterez à ce mémoire.

Je vous remercie.

• (1640)

**Le président:** Je vous remercie.

**M. Francis Drouin (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.):** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

On me dit que le numéro à composer et ParlVu ne fonctionnent peut-être pas.

Est-il possible de le confirmer?

**Le président:** Nous nous renseignons.

Monsieur le greffier.

**Le greffier du Comité (M. Paul Cardegna):** Oui, monsieur le président, on nous dit que les numéros à composer ne fonctionnent malheureusement pas. La seule façon de régler le problème serait de suspendre la réunion pour les réinitialiser. Étant donné que les personnes qui ne peuvent pas utiliser les lignes téléphoniques peuvent suivre sur ParlVu, je vous conseille de continuer la réunion.

Encore une fois, il vous appartient, à vous ou au Comité, de décider. Je crois qu'avec l'orage en cours dehors, il y a des problèmes de lignes téléphoniques.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur le greffier.

Je vous remercie, monsieur Drouin, de votre rappel au Règlement.

Étant donné l'heure et les problèmes que nous éprouvons — la réunion est un peu compliquée... Comme l'a mentionné le greffier, il est possible de suivre sur ParlVU. Je pense que nous allons donc continuer.

Je vous remercie.

Nous allons maintenant passer à notre deuxième intervenant. Je vous prie de m'excuser si j'écorce votre nom, monsieur Guitor.

**M. Gerry Guitor (président-directeur général, Spirit of York Distillery Co.):** Je vous remercie, monsieur le président.

Je m'appelle Germain Guitor, ou Gerry pour mes amis anglophones, et je suis le fondateur et président de Spirit of York Distillery, qui se trouve dans le quartier de la Distillerie, à Toronto.

Tout d'abord, je tiens à vous remercier toutes et tous de m'avoir invité à vous parler cet après-midi. C'est un réel honneur d'être des vôtres aujourd'hui pour vous faire part de l'expérience de notre entreprise pendant la COVID-19. J'espère que le Comité retirera de notre histoire quelques informations utiles et qu'elle aidera à guider toute réponse fédérale future à ce type de crise nationale. Mon histoire ne sera pas aussi éloquente que celle de M. Dyck. Il s'agira plus d'une histoire personnelle, mais je vais vous expliquer ce que nous avons vécu pendant la COVID-19.

Quand la pandémie est arrivée, Spirit of York a été parmi les premières entreprises commerciales à réorienter sa production pour aider nos collectivités et, sans doute, la première distillerie du pays à modifier son activité pour produire du désinfectant pour les mains afin de répondre à une très forte demande. Notre intention était d'aider les travailleurs de première ligne, les personnes dans le besoin et les personnes vulnérables. Cet effort correspondait aux valeurs de notre entreprise qui entend redonner à la collectivité. En fait, la distillerie reverse 10 % de ses bénéfices en aide à des groupes socio-culturels de l'Ontario.

Comme vous pouvez l'imaginer, en étant la première entreprise à franchir le pas, nous avons eu droit à beaucoup d'attention de la part des médias locaux, nationaux et internationaux. En plus de profiter de ces possibilités médiatiques pour mettre les entreprises au défi d'aider elles aussi nos collectivités à surmonter cette tragédie, j'ai également communiqué ouvertement la formule de désinfectant de l'Organisation mondiale de la santé que nous avons trouvée, dans les médias et dans les centaines d'appels que nous avons ensuite reçus de tout le Canada et du monde entier. Soudain, nous avons été bombardés d'offres de bénévoles prêts à aider et beaucoup d'entreprises nous ont proposé des outils et de l'aide. Des entreprises ont commencé à donner des étiquettes, des embouteilleuses et des matières premières.

Nous avons commencé par produire du désinfectant pour les mains en petit format de 140 millilitres qui était vendu trois dollars le flacon, les bénéfices nets allant intégralement à des banques alimentaires de l'Ontario. Nous en avons distribué à l'entrée de la distillerie, gratuitement aux personnes âgées et aux personnes qui n'avaient pas les moyens de l'acheter.

Nous avons commencé immédiatement à donner et à distribuer du désinfectant aux services de police locaux, aux casernes de pompiers, aux hôpitaux, aux organisations communautaires et aux foyers de personnes âgées. Nous en avons même fait livrer toutes les semaines par messagerie au groupe chargé de la réponse fédérale à la COVID-19 au Centre des opérations du gouvernement. Comme il dirigeait la réponse fédérale coordonnée, il était impor-

tant de l'aider comme nous le pouvions à faire en sorte de travailler dans un environnement sécuritaire. Au fil du temps, nous avons donné des dizaines de milliers de litres de désinfectant.

Tout à coup, nous avons reçu des appels téléphoniques de grandes sociétés qui avaient des employés en première ligne et qui cherchaient à acheter des volumes importants de désinfectant pour les mains. Nous avons fait très attention à fixer un juste prix pour nos produits afin de ne pas donner l'impression de profiter de la situation. Là encore, 10 % des bénéfices de ces ventes ont été donnés à la banque alimentaire. Nous avons même pris une partie des recettes pour produire une annonce remerciant les employés en première ligne et les premiers intervenants. Elle a été vue près d'un million de fois au Canada.

Soudain, le désinfectant a représenté un projet important pour nous. Heureusement, nous avons continué de soigner notre chaîne d'approvisionnement pour pouvoir répondre à la demande qui ne cessait d'augmenter.

Cette initiative nous a permis d'embaucher un grand nombre de personnes qui travaillaient dans la restauration, qui se retrouvaient depuis peu au chômage et qui préféraient travailler plutôt que toucher la Prestation canadienne d'urgence. Au plus fort de la production, nous avions 50 employés en plus à qui nous versions des salaires sensiblement supérieurs au salaire minimum. Le projet a également généré des revenus supplémentaires qui nous ont permis de continuer de donner du désinfectant. Nous avons loué d'autres locaux pour répondre à la demande toujours croissante. C'était devenu un cercle vertueux: vendre du désinfectant à de grandes sociétés, embaucher des personnes au chômage, donner du désinfectant aux premiers intervenants et aux personnes dans le besoin, et générer de l'argent pour la banque alimentaire. Aujourd'hui, nous continuons de fournir du désinfectant à des entreprises du secteur privé.

Cependant, pour ce qui est de fournir le gouvernement fédéral, nous avons vite compris que c'était une tout autre histoire. Nous avons commencé à recevoir des appels téléphoniques d'intermédiaires et d'intermédiaires secondaires, de personnes qui voulaient acheter à bas prix pour vendre au gouvernement à prix fort. Elles nous expliquaient qu'elles connaissaient des gens au gouvernement fédéral, qu'elles pouvaient donc contourner le système d'approvisionnement et qu'elles cherchaient à se procurer de très grandes quantités de désinfectant pour les mains. Nous leur donnions un prix et nous n'entendions plus jamais parler d'elles. C'est probablement arrivé au moins une dizaine de fois, et je n'exagère pas. Il était très difficile de savoir quels étaient les acheteurs légitimes.

Nous avons entré dans le portail des achats du gouvernement fédéral nos coordonnées et précisé que nous étions une entreprise canadienne en mesure de fournir du désinfectant pour les mains. Nous avons essayé plusieurs fois d'entrer en contact et le conseil était toujours de s'assurer d'être inscrit comme fournisseur dans le portail, ce qui était le cas. Nous avons continué de surveiller et d'attendre un appel d'offres, qui n'est jamais venu. Personne au gouvernement fédéral ne nous a jamais contactés pour voir si un approvisionnement était possible, mais nous continuons de recevoir des appels d'intermédiaires.

Nous avons alors vu distribuer des désinfectants conditionnés qui étaient manifestement importés, avec des étiquettes locales, et nous entendions parler d'énormes achats en gros, avec des contrats remplis avec des produits qui venaient principalement d'Asie. Rétrospectivement, nous étions déçus que le gouvernement fédéral ne voie pas l'avantage d'acheter des produits locaux pour satisfaire à ses besoins.

● (1645)

Je ne suis pas certain que ceux qui étaient chargés de prendre les décisions d'achat savaient que leurs fournisseurs étaient des importateurs de produits fabriqués à l'étranger ou de désinfectant étranger en gros. Je crois que quelqu'un — ou quelques-uns — a gagné énormément d'argent en servant de mandataire pour un produit fabriqué à l'étranger. Apparemment, quelqu'un n'a pas compris que beaucoup d'entreprises canadiennes s'étaient réorganisées pour répondre à la demande de désinfectant. Quelqu'un n'a pas saisi que ces entreprises canadiennes achèteraient des matières premières à des agriculteurs canadiens, transformeraient le produit en désinfectant en utilisant des centres de fabrication canadiens, achèteraient des emballages, des étiquettes, des flacons et d'autres matières premières à des fournisseurs locaux, emploieraient de la main-d'oeuvre locale, souvent des personnes depuis peu au chômage et à la recherche d'un emploi, et soutiendraient les distributeurs et les transporteurs locaux. Il s'agissait de désinfectant canadien produit par des entreprises canadiennes.

Je ne dis pas qu'il y a eu des comportements douteux. Je sais que c'était difficile pour tout le monde de trouver des produits. Les particuliers et les organisations se démenaient. Toutefois, je ne suis pas certain qu'il faille avoir un doctorat en économie pour comprendre l'avantage de l'effet multiplicateur sur le plan économique du soutien apporté à une industrie canadienne naissante. Par ailleurs, on n'a peut-être pas compris l'incidence sociale positive d'entreprises comme la mienne, et comme celle de M. Dyck, qui donnaient du désinfectant aux employés en première ligne et aux personnes dans le besoin dans leur collectivité.

À mon avis, non seulement le gouvernement fédéral a payé cher pour satisfaire à ses besoins en désinfectant, mais il a laissé passer une belle occasion de réinvestir dans les économies locales et de créer des multiplicateurs économiques, ce qui aurait réduit le fardeau financier du gouvernement et des contribuables, créé des emplois et permis à ces entreprises de continuer d'apporter généreusement leur contribution à leur collectivité. Comme je le disais, je soupçonne que quelques entreprises ont gagné beaucoup d'argent parce que nous n'avons pas compris ce qui était possible dans cette situation de crise. Il serait intéressant de l'étudier pour connaître à la fois le coût réel et le coût d'opportunité de la décision du gouvernement fédéral de se fournir à l'étranger.

Pour conclure, je pense qu'il est important de reconnaître que Santé Canada a joué un rôle important et positif dans cette crise. Le ministère nous a rapidement légitimés en nous accordant des homologations de produits et d'installations. Il nous a, au besoin, donné des conseils sur le conditionnement et a sans tarder écarté les entreprises qui utilisaient des ingrédients potentiellement dangereux. Il y a beaucoup à apprendre sur le processus d'approvisionnement du gouvernement, mais je crois qu'il faudrait saluer la façon dont Santé Canada a géré positivement la question de l'approvisionnement en désinfectant.

Je vous remercie.

**Le président:** Je vous remercie, monsieur Guitor.

Nous allons passer aux questions.

Monsieur McCauley, vous disposez de six minutes.

**M. Kelly McCauley (Edmonton-Ouest, PCC):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Dyck, monsieur Guitor, merci beaucoup de vous être joints à nous aujourd'hui, et merci de nous avoir fait part de ce que vous avez vécu.

Monsieur Guitor, j'ai grandi dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Beaucoup de mes amis souffrent encore de cette situation. Je vous suis vraiment reconnaissant des efforts que vous avez faits pour tendre la main et embaucher des travailleurs de l'hôtellerie. Merci beaucoup.

Monsieur Dyck, ma femme a déjà eu une entreprise de distribution de vins et de spiritueux en Colombie-Britannique, et elle est toujours active dans l'industrie en Alberta. Elle tenait à ce que je vous transmette ses compliments pour les absinthes, les amers et les eaux-de-vie de fruits que vous produisez. Pendant que j'y suis, on trouve une distillerie dans ma circonscription, Hansen Distillery, qui produit des whiskies et de l'alcool incroyables. Je vais leur rendre hommage en même temps.

Encore une fois, messieurs, merci d'avoir fourni ces renseignements. Je sais que mes collègues du côté du gouvernement et ceux du NPD et du Bloc sont probablement d'accord et veulent donner suite à vos propositions. Je pense que vous trouverez quelques visages amicaux parmi ceux qui vous poseront la question aujourd'hui. De toute évidence, nous tenons à ce que ces points soient abordés.

Je me demande si l'un d'entre vous pourrait nous dire à qui vous avez parlé au sein du gouvernement.

Monsieur Dyck, je pense que vous avez dit que vous avez fait plusieurs approches et que vous n'avez obtenu qu'un silence radio. Avez-vous suivi le processus d'approvisionnement, rempli les formulaires et fait une demande en ligne pour vendre le produit? Je me demande simplement où se situait l'obstacle.

● (1650)

**M. Tyler Dyck:** En tant que dirigeant de la Craft Distillers Guild de la Colombie-Britannique, je collabore avec de nombreux distillateurs à travers le Canada. Au début, une grande partie du travail consistait à collaborer avec le gouvernement pour aplanir les obstacles. Si vous vous rappelez bien, au début, on se demandait même — Spirit of York allait aussi s'engager dans l'aventure — ce qui allait arriver si nous utilisions nos propres produits pour fabriquer du désinfectant. Le gouvernement fédéral nous demandait encore de payer 12,61 \$ le litre. Allions-nous devoir le payer [*Difficultés techniques*] pour que cela se produise?

Une grande partie des questions dont je devais m'occuper par rapport au gouvernement consistait à déterminer la nature des obstacles qu'il fallait éliminer. Cela se passait aussi à l'échelle provinciale, en premier, puis à l'échelle fédérale, où nous disions: « Hé, il y a vraiment d'excellentes possibilités d'avoir une solution faite au Canada ». Comme mon collègue l'a dit, c'était déjà en cours. Des lettres ont été adressées [*Difficultés techniques*] au cabinet du premier ministre à l'échelle fédérale, car je m'occupe beaucoup de l'accise à l'échelle fédérale. Je traitais avec les ministères de l'Agriculture et des Finances en leur envoyant des lettres pour leur dire simplement que c'était logique du point de vue économique.

Nous avons une structure en place à la grandeur du Canada — elle n'est peut-être pas aussi robuste qu'elle pourrait l'être — de plus de 250 distilleries. Beaucoup d'entre elles avaient déjà commencé à transformer leurs opérations ou suivaient l'exemple de Spirit of York et d'Okanagan Spirits et allaient de l'avant malgré les obstacles réglementaires.

Je pense qu'il est juste de dire que nous avons tendu la main à presque tous ceux que nous pouvions. Oui, nous avons encouragé tous nos membres à consulter le site des approvisionnements fédéral et les sites provinciaux.

**M. Kelly McCauley:** À votre connaissance, quelqu'un a-t-il réussi à vendre au gouvernement fédéral?

**M. Tyler Dyck:** Pas à ma connaissance, et en ce qui concerne nos membres en Colombie-Britannique, certains d'entre eux en fait, quand... Il faut se rappeler qu'au début, on ne pouvait même pas acheter de NGS, l'alcool de base pour le désinfectant, alors la plupart d'entre nous utilisaient leur propre alcool. Au lieu de faire du whisky, nous faisons du gin. Nous transformions nos opérations.

Quelques entreprises au Canada, et deux ou trois en Colombie-Britannique en particulier, ont réussi, après quelques mois, à mettre la main sur quelques centaines de milliers de litres d'alcool fabriqué à l'étranger pour alimenter leur production ici: prendre ce produit de base, y ajouter des ingrédients, puis le distribuer. Ils l'ont fait parce qu'ils ont entendu deux choses. Ils ont entendu le premier ministre du Canada et les dirigeants des provinces dire: « Merci, producteurs canadiens. Vous vous êtes adaptés et vous avez fait ce qu'il fallait ». Tout comme s'ils se faisaient les champions de tous les autres...

**M. Kelly McCauley:** Permettez-moi de vous interrompre.

Combien cela aurait-il coûté à votre distillerie, disons, de se convertir pour fabriquer ce produit?

**M. Tyler Dyck:** Nous étions peut-être un peu différents des autres. Au début, beaucoup de gens fabriquaient et donnaient. Nous avons fait don de plus d'un demi-million de dollars de désinfectant et nous n'avons pas cessé de faire des dons par l'intermédiaire de refuges et d'hôpitaux. Nous donnions tout. C'était principalement parce qu'en tant que responsable de l'organisation, j'essayais de travailler avec le gouvernement en disant que c'est ce qui peut arriver quand on fait la bonne chose et qu'on obtient un certain soutien pour le faire.

Beaucoup de nos autres distilleries qui l'ont fait à l'origine ont dû s'adapter et commencer à vendre au moins une partie de leur production. Si vous prenez mes estimés collègues de l'Est — on dit toujours « de l'Est » quand on vient de l'Ouest, comme nous — ils ont fait un effort héroïque en donnant des dizaines de milliers de litres, mais ils ont dû payer d'une manière ou d'une autre, surtout quand nous avons appris qu'il n'y avait aucune aide, qu'aucun contrat n'avait été conclu, et personne n'en a jamais eu, et qu'on finit par apprendre...

**M. Kelly McCauley:** Vous avez mentionné que vous avez obtenu un silence radio. Est-ce que des gens ont soumis pour des contrats et n'ont pas obtenu de réponse? Nous avons entendu dire que le gouvernement invoquait des exemptions de sécurité afin d'accorder des contrats à fournisseur unique à des entreprises situées à l'étranger. Avez-vous entendu quelque chose?

**M. Tyler Dyck:** Non. Je sondais nos membres tout le temps, et ils disaient: «Je n'ai toujours rien entendu, j'espère toujours, je n'ai

toujours pas entendu... ». Vous devez imaginer qu'après des mois et des mois de silence et...

**M. Kelly McCauley:** Surtout vu les montants dont vous avez fait don.

• (1655)

**Le président:** Merci.

**M. Tyler Dyck:** Exactement, et c'était de pire en pire. Ils ont dû s'arrêter. Puis la gifle, c'était vraiment une gifle, est venue avec ce reportage d'enquête publié en décembre qui disait que: « Wow, 300 millions de dollars avaient été dépensés et pas auprès d'une entreprise canadienne ». Un type est intervenu...

**Le président:** Je suis désolé de vous interrompre.

Monsieur Guitor, si vous voulez ajouter quelque chose, vous pouvez le faire par écrit au greffier, ce serait très apprécié.

Nous passons maintenant à M. MacKinnon. Vous disposez de six minutes.

**M. Steven MacKinnon (Gatineau, Lib.):** Merci, monsieur le président.

Monsieur Guitor, monsieur Dyck, merci d'être venus nous voir aujourd'hui. Votre témoignage et vos propos nous aident certainement à nous souvenir de ce qui était une situation incroyablement difficile dans laquelle, partout dans le monde, comme je pense que vous l'avez évoqué, c'était la pénurie des produits et des intrants nécessaires pour produire toutes sortes d'EPI et de produits comme le désinfectant pour les mains. Heureusement, cette situation semble s'être rétablie. Espérons que cela soit permanent.

Pouvons-nous en venir directement aux solutions? Monsieur Dyck, je vous ai entendu parler d'une offre — puis-je parler d'une offre? — qui a été faite pour que le gouvernement paie d'une manière ou d'une autre les intrants. Vos entreprises fabriqueraient des produits sans faire de profit et ensuite... Vous pourriez peut-être nous en dire plus à ce sujet.

**M. Tyler Dyck:** Vous devez vous rappeler qu'à l'époque, tout était pratiquement fermé. Les gens n'allaient pas acheter des produits haut de gamme, et ce sont les produits qui sont fabriqués au Canada. On ne fabrique pas ces produits en masse.

La proposition était la suivante: « Hé, nous sommes nombreux à le faire déjà ». Ils utilisaient leurs propres ingrédients de base à partir de céréales canadiennes et de fruits pour produire de l'alcool, puis essentiellement, ils détruisaient cet alcool et le transformaient en désinfectant. Nous leur disions: « Couvrez simplement les coûts. Obtenez ce produit de base et gardez notre personnel au travail ».

Cette solution, sous la forme d'un travail artificiel, serait logique en réalité parce qu'autrement, nous allions devoir mettre à pied tout notre personnel. Alors, nous avons été nombreux, parmi ceux qui se sont vraiment fait les champions de cette solution, à continuer à aller de l'avant avec nos propres fonds, parce que c'était la bonne chose à faire et que nous voulions protéger nos communautés. Cette offre existait bel et bien, et elle a été faite tant à l'échelle fédérale que provinciale.

Je comprends. Vous savez, c'est compliqué quand vous dirigez une grande entreprise. C'est difficile de fonctionner en quelque sorte dans un contexte où on vous dit : « Hé, nous allons vous couvrir », mais mon père comparait cela aux feux de forêt qui arrivent à nos portes ici en Colombie-Britannique. Les gars avec les débusqueuses et les opérateurs sortent pour dégager ces routes de division, mais ils sont presque toujours remboursés pour le faire. Le gouvernement leur dit : « Hé, nous vous couvrons. Faites ce qu'il faut, et nous allons vous couvrir ». Ils ne s'arrêtent pas pour attendre. Ce qui s'est passé ici, c'est que les entreprises qui se sont arrêtées et ont attendu, et qui ont attendu le chèque de paie, ont été récompensées, et celles qui se sont engagées tôt ont été négligées.

**M. Steven MacKinnon:** Eh bien, voyez-vous, c'est ce qui fait la grandeur de notre pays. Bien sûr, je parle du commentaire à propos des opérateurs de débusqueuses et des entreprises comme la vôtre et celle de M. Guitor qui se sont mobilisés et ont fourni ce matériel, et il faut certainement vous en féliciter.

Comme vous le savez sûrement tous les deux, le gouvernement fédéral n'est pas, au bout du compte, un grand consommateur de désinfectant pour les mains. Les hôpitaux le sont certainement. Il est évident que plusieurs ministères et organismes fédéraux sont de grands utilisateurs, et je soupçonne que le désinfectant pour les mains deviendra un élément permanent, si ce n'est déjà le cas.

Avez-vous approché ces autres grands consommateurs de désinfectant pour les mains? Je pense aux autorités sanitaires, aux gouvernements provinciaux, aux administrations municipales, aux entreprises privées, aux chaînes de magasins et à d'autres qui ont sans doute un grand besoin de désinfectant pour les mains qui, dans l'ensemble, dépasse de loin celui du gouvernement fédéral.

**M. Tyler Dyck:** Oui, bon nombre de nos membres l'ont fait. Beaucoup d'entre nous approvisionnaient déjà les ailes des hôpitaux réservées à la COVID. Nous avons approvisionné tout le centre de la province. Les hôpitaux, les ambulances, les services d'incendie, les travailleurs de première ligne et tous les cabinets de médecins de Thompson Okanagan ont reçu gratuitement du désinfectant pour les mains. Nous avons même approvisionné l'Agence des services frontaliers. Nous avons reçu des appels de partout. Tout le monde s'informait, et la situation se serait répétée dans toutes les provinces. Nous avons simplement expédié tout ce que nous avions.

Pour ce qui est de la rémunération à l'acte, oui, on pourrait le faire. Certaines entreprises l'ont fait, et au début, elles s'en sont plutôt bien tirées, mais ensuite, lorsque ces contrats massifs sont arrivés et que le marché a été inondé de ce désinfectant bon marché d'outre-mer, le produit fabriqué ici valait, au prix coûtant, plus que le produit bon marché qui entrait. En même temps, cela n'a pas généré d'emplois ici. Les gens touchaient la PCU, et en réalité, le gouvernement dépensait en double. Vous achetiez du désinfectant à l'étranger alors que tous ces autres producteurs étaient ici, mais vous versiez la PCU à des gens pour qu'ils restent chez eux, de sorte que nous ne pouvions même pas fonctionner. Autrement dit, je pense que cela aurait pu être beaucoup mieux géré et qu'on aurait pu utiliser quelque chose de presque similaire à la Loi sur les mesures de guerre pour maintenir les entreprises canadiennes en activité pour le bien du Canada.

• (1700)

**M. Steven MacKinnon:** Nous avons reçu d'innombrables manifestations d'intérêt comme la vôtre. Je crois qu'il y en a eu quelque 26 000, et ce chiffre est probablement dépassé depuis longtemps.

Cela montre certainement un grand esprit public de la part de l'industrie canadienne.

J'ai une dernière question. À qui avez-vous soumis cette idée, ce concept de paiement des intrants, à l'échelle fédérale, et cela a-t-il été envisagé?

**M. Tyler Dyck:** Il faudrait que je consulte mes notes, mais je crois qu'en général, nous passons par le niveau fédéral, parce qu'une grande partie de ce que nous traitons concerne l'accise, et c'est ce que j'évoquais par rapport à l'autre modèle de compétitivité. Nous passons par le ministère des Finances ou de l'Agriculture et nous envoyons généralement une copie au cabinet du premier ministre, faisant de nous une sorte d'agitateur agaçant qui essaie d'inscrire le plus de gens possible sur la liste.

**Le président:** Merci, monsieur Dyck. Si vous trouvez un nom, vous pourrez nous le communiquer. Ce serait très apprécié.

Monsieur Guitor, vous pouvez également le faire.

Nous passons maintenant à notre prochaine intervenante, Mme Vignola. Vous disposez de six minutes.

[Français]

**Mme Julie Vignola:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Dyck, de ce que j'entends, la production de désinfectant a eu énormément de répercussions sur votre entreprise familiale, ce qui a aussi été le cas de M. Guitor.

Je vais commencer par M. Dyck.

Je veux m'assurer d'avoir bien compris. Vous avez commencé à fabriquer du désinfectant à vos frais. Vous avez fait au gouvernement une suggestion, qui consistait en une espèce d'échange de bons procédés, pour qu'il paie les intrants et que vous fournissiez ensuite le désinfectant.

Combien a coûté la transformation de votre production au bout du compte? Pouviez-vous produire votre alcool habituel en distillerie ou avez-vous produit uniquement du désinfectant?

[Traduction]

**M. Tyler Dyck:** Je vais être bref pour que mon collègue puisse peut-être répondre aussi. J'ai l'impression d'accaparer tout le temps.

Dans notre distillerie, nous travaillons à 100 % de la ferme à la bouteille. Nous n'achetons pas d'alcool. Ce qui s'est passé, c'est que nous avons cessé la production de toutes nos lignes de whisky. Nous faisons 32 produits différents. Tous les alambics fonctionnaient pour produire de l'alcool et le raffiner jusqu'à 96 % d'alcool que nous pouvions alors utiliser pour le désinfectant pour les mains plutôt que pour nos produits. Non seulement ne produisons-nous pas nos propres produits, mais nous nous privions en fait de whisky dans cinq, six ou sept ans. Je ne dis pas cela pour recevoir une tape dans le dos. De nombreuses distilleries ont fait de même, et même si elles achetaient de l'alcool, elles le faisaient à leurs propres frais. Sans conteste, cela a eu et continuera d'avoir un effet sur l'industrie à la grandeur du Canada.

[Français]

**Mme Julie Vignola:** Monsieur Guitor, j'aimerais vous entendre aussi.

**M. Gerry Guitor:** Notre histoire est un peu différente.

Nous aussi, nous produisons tout chez nous.

Plusieurs micro-brasseries nous avaient donné toute la bière qu'elles ne pouvaient plus utiliser. La communauté de Toronto s'est vraiment mobilisée. Nous recevions tout ce que nous pouvions pour ensuite le transformer en alcool.

Un peu comme le fait mon collègue M. Dyck, nous produisons tout. Nous étions capables de tout transformer et de tout faire nous-mêmes.

• (1705)

**Mme Julie Vignola:** D'accord.

Monsieur Guitor, avez-vous recommencé à fabriquer vos propres produits ou en êtes-vous encore à fabriquer du désinfectant?

**M. Gerry Guitor:** Non, nous avons recommencé à fabriquer nos produits. Notre histoire est un peu différente de celle de M. Dyck.

Lorsque nous avons annoncé que nous commencerions à fabriquer du désinfectant, nous avons reçu beaucoup d'attention médiatique. Ensuite, de grandes entreprises exerçant des activités essentielles dans le cadre de la pandémie ont eu besoin de désinfectant pour leurs employés.

À ce sujet, je vais vous raconter une anecdote. Une entreprise m'a contacté pour m'offrir 30 \$ le litre pour mon désinfectant. Je lui ai dit que c'était trop. Elle m'a alors demandé combien je voulais et je lui ai répondu que je ne le savais pas trop et lui ai suggéré 20 \$ le litre. Elle m'a ensuite répondu qu'elle me paierait 25 \$ le litre. Nous amassions justement des fonds pour aider les démunis. Alors, je lui ai dit que nous accepterions 25 \$ le litre, mais que 3 \$ ou 10 % ou 15 % de ce montant seraient versés aux banques alimentaires. L'entreprise a alors répondu qu'elle nous donnerait 28 \$ le litre. L'aventure a donc commencé de cette façon.

Soudain, toutes les entreprises qui avaient besoin de désinfectant pour leurs travailleurs, surtout des premiers intervenants, se sont mises à en commander. Nous avons donc pris leur argent et fabriqué du désinfectant pour les services de police, les hôpitaux, et ainsi de suite. Notre histoire est un peu comme celle de Robin des Bois.

**Mme Julie Vignola:** C'est excellent.

Monsieur Dyck, je me souviens d'avoir entendu le premier ministre dire à maintes reprises dans les médias que c'était fantastique de voir les entreprises adapter leur production et que le gouvernement du Canada leur fournirait de l'aide.

Cette aide, l'avez-vous reçue par l'entremise de la Subvention salariale d'urgence du Canada ou d'une autre forme de subvention destinée aux changements de production?

D'après vous, quel pourcentage de gens au sein de votre industrie ont reçu une forme d'aide quelconque?

[Traduction]

**M. Tyler Dyck:** À ma connaissance, aucun de nos membres n'a reçu d'aide directement liée au changement de production. Je parle de la Colombie-Britannique. Nous avons 70 distilleries artisanales ici en Colombie-Britannique.

Au début, seules deux douzaines d'entre elles ont fait la conversion. Beaucoup d'autres attendaient de voir. Avec les paroles positives venant d'Ottawa et de notre propre province — John Horgan a fait la même chose, disant: « Hé, nous vous couvrons, merci de faire la bonne chose » — je pense qu'il est juste de dire que beau-

coup de distillateurs nationaux ont été enhardis par cela et ont doublé la mise. Je sais que nous l'avons fait.

Mon père a dit: « Eh bien, ils vont faire la bonne chose. Pourquoi ne le feraient-ils pas? » Nous étions peut-être naïfs. Je travaille avec beaucoup de gens à l'échelle nationale et provinciale et j'entends toujours la même chose: « Eh bien, vous auriez pu simplement attendre. Vos membres auraient pu attendre que la demande augmente et que le désespoir s'intensifie, puis signer les chèques ». Ce n'est pas notre genre, et n'oubliez pas que la situation avait de quoi faire peur.

De nombreux membres ont fini par devoir s'adapter pour payer. Certains faisaient une sorte de combinaison dans laquelle ils vendaient à une société qui pouvait se le permettre, puis utilisaient les fonds pour en faire plus afin de donner aux hôpitaux et aux travailleurs de première ligne, mais, oui...

**Le président:** Merci, monsieur Dyck.

Nous allons maintenant donner la parole à M. Green pour six minutes.

**M. Matthew Green (Hamilton-Centre, NPD):** Merci, monsieur le président.

Je tiens à remercier les témoins que nous accueillons.

Je suis le député représentant Hamilton-Centre, mais je connais bien le point de vue de la côte Ouest. Gord Johns et Rachel Blaney ont tous deux pris la parole à la Chambre pour parler de l'excellent travail qui se fait sur la côte Ouest. Il est certain que nous avons des distillateurs en Ontario.

En fait, je dirai même d'emblée qu'au moment parmi les plus sombres de la crise de la COVID, notre gouvernement, et en réalité tous les gouvernements et, je crois, la société canadienne, se sont tournés vers ces bonnes nouvelles, ces histoires de bonne volonté et l'approche « tout le monde sur le pont » d'Équipe Canada. Bien que je ne fasse pas partie du gouvernement, je veux commencer mon intervention en vous remerciant de ne pas être cyniques et de faire tout ce qui est en votre pouvoir, au sein de votre association et de votre secteur, pour fournir l'un des EPI les plus essentiels, soit le désinfectant pour les mains. Il est vraiment louable de convertir cette production à la volée, pour faire simplement ce qu'il faut parce que c'est ce qu'il faut faire. En tant que député, je veux profiter de l'occasion pour vous remercier.

Monsieur Dyck, vous avez mentionné que ce n'était pas qu'une question d'amertume. J'aimerais savoir si votre association a fait des estimations préliminaires de ce qu'il faudrait pour être indemnisé. Peut-être que M. Guitor, de l'Ontario, pourrait aussi faire des commentaires.

Nous avons entendu ce que les différentes distilleries ont déclaré, mais avez-vous, à l'échelle nationale, calculé le montant de la bonne volonté, pour ainsi dire, mais en dollars réels, que vous avez investi dans cette relance? Pourriez-vous estimer le montant qui permettrait à ces distillateurs d'être indemnisés de la contribution qu'ils ont apportée dès le début, sans aucune promesse de profit?

• (1710)

**M. Tyler Dyck:** C'est difficile. Comme je me suis entretenu avec des distillateurs de tout le Canada, je peux vous dire que la plupart d'entre nous sont beaucoup plus intéressés à travailler en collaboration avec le gouvernement pour trouver des solutions qui permettraient à notre industrie d'être plus robuste à l'avenir.

Presque tous nos autres partenaires commerciaux du G7 ont modifié les lois et les politiques fédérales relatives à la taxe d'accise afin de promouvoir les produits fabriqués au pays. Il ne s'agit pas de violations d'accords commerciaux, car ils ne disent pas qu'il faut utiliser des céréales 100 % canadiennes pour le faire, mais ce sont des politiques qui ont permis... En 2017, au sud de la frontière, ils ont modifié leur taxe d'accise fédérale sur le premier volume des distilleries, ce qui favorise donc les petites et moyennes distilleries ici même au Canada. Dans la quasi-totalité des cas, ces distilleries utilisent des céréales et des fruits 100 % canadiens pour se distinguer des autres.

Des politiques de ce type, qui ont favorisé la création de plus de 1 000 nouvelles distilleries aux États-Unis au cours des deux dernières années, ont permis de bâtir une industrie robuste qui fait la fierté nationale. Bien que nous ayons dû demander à notre gouvernement des réunions à répétition sur le thème « Hé, pouvons-nous changer ceci, pouvons-nous copier cela, sinon vous allez nous laisser pour compte », il n'y a eu aucune réponse. Ils continuent à augmenter notre taux d'accise alors que nous...

**M. Matthew Green:** Je vais vous interrompre ici, car je pense que nous arrivons peut-être à quelque chose.

Je veux que vous me corrigiez si je me trompe, mais si je comprends bien, l'escalade dont vous parlez est une augmentation de 12,6 ¢ pour une bouteille d'un litre de spiritueux 100 % alcool pur.

**M. Tyler Dyck:** Oui, c'est 12,7 ¢ maintenant. Il augmente chaque année.

**M. Matthew Green:** Pour 750 millilitres, parlons-nous d'environ quatre cents, essentiellement?

**M. Tyler Dyck:** Non, pour 750 millilitres, le taux fédéral est d'environ 3,60 \$ à 3,70 \$ juste en taxes d'accise, mais ensuite...

**M. Matthew Green:** Excusez-moi. C'était pour le whisky à 40 % en particulier.

Pour que ce soit clair, ce que j'essaie de faire dans le très court laps de temps dont nous disposons, c'est de trouver des choses que nous pouvons contrôler. Si vous dites qu'il n'y a pas un seul nombre au moyen duquel nous pouvons vous aider tous, ne serait-ce que pour savoir ce qu'il en est, alors peut-être pourrions-nous examiner cette taxe d'accise sur les distilleries et faire quelque chose au moment de l'imposition.

**M. Tyler Dyck:** Je pense que c'est la voie à suivre, parce que sinon c'est comme un rapiéçage de « donnons à ces gars 100 000 et faisons ceci ». Vraiment, pour la longévité de notre industrie, il est logique de nous permettre d'avoir les mêmes avantages fiscaux que nos concurrents au sud de la frontière. Cela crée des emplois et ils utilisent presque tous des céréales 100 % canadiennes, c'est donc un avantage considérable pour nous. Vous renoncez à un dollar d'impôt et vous en récupérez sept en développement économique national.

Cela va de soi. Pour nous, à long terme, toutes nos distilleries pourront se développer jusqu'à un point où nous pourrions, la prochaine fois que cela se produira, intervenir de manière beaucoup plus robuste, mais aussi être beaucoup plus concurrentiels pour exporter des candidats dans le monde.

**M. Matthew Green:** Il me reste une minute. Je veux m'assurer d'avoir parfaitement compris ce point pour mes questions quand c'est mon tour, car leur durée diminue.

Monsieur Dyck, il ne s'agit pas seulement de mettre fin à l'escalade, mais aussi de la réduire pour vous rendre plus concurrentiels.

Si vous deviez faire cela, nonobstant le fait que pour moi la motivation serait la contribution que vous avez apportée ici, combien de temps voudriez-vous que cela dure? Voudriez-vous que ce soit pour toujours?

**M. Tyler Dyck:** Oui. Les États-Unis viennent de réduire la leur de façon permanente, de sorte qu'ils sont à un septième de notre taux d'imposition sur les 100 000 premiers gallons de preuve. Maintenant, cela ne représente qu'une journée de production chez Jack Daniel's, donc ce n'est pas énorme. C'est un petit volume, mais il s'est traduit par la création de 1 000 nouvelles distilleries dans tout le pays. C'est comme ça qu'il faut faire. Vous cédez un peu d'argent au départ et vous nous permettez à tous de croître jusqu'à quatre, cinq ou six fois notre taille, employant 100 ou 200 personnes dans chacun de ces espaces à l'échelle du Canada, en utilisant 100 % de céréales.

C'est ainsi que l'on crée un renouveau économique fondé sur le principe du Canada d'abord, et c'est ainsi que l'on récompense les Canadiens pour avoir fait ce qu'il fallait dans une telle situation de pandémie. Nous serons là pour le faire à nouveau.

• (1715)

**M. Matthew Green:** Je vous remercie. Je suis très heureux d'arriver au cœur du sujet.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Je vous remercie.

Nous passons maintenant à notre deuxième série de questions.

Nous commençons par M. Paul-Hus, pour cinq minutes.

[Français]

**M. Pierre Paul-Hus (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, PCC):** Merci, monsieur le président.

Bonjour aux témoins.

Monsieur Guitor, j'aimerais savoir si, en tant que producteur-distillateur, votre sentiment actuel est d'avoir été floué par le gouvernement? Pour ce qui est de l'industrie, le gouvernement a envoyé un message selon lequel il allait réagir rapidement, mais, au bout du compte, il n'a rien donné à qui que ce soit.

**M. Gerry Guitor:** Je dois avouer que c'était un peu surprenant.

Nous avons tout fait pour convertir nos installations. Je ne suis peut-être pas dans la même situation que mon collègue, parce que nous avons vendu beaucoup de désinfectant. Cela dit, j'ai trouvé surprenant que nous n'ayons pas accès au gouvernement fédéral. J'étais surpris, et surtout déçu, de constater la quantité de produits achetés outremer. C'était un choc total.

**M. Pierre Paul-Hus:** Des personnes de différentes industries, dont celles qui fabriquent des masques, ont fait les mêmes commentaires. Tout le monde inscrivait son offre sur le site achatsetventes.gc.ca, un site du gouvernement, mais personne ne leur répondait. D'autres personnes ont pourtant eu des contrats en moins d'une semaine.

Pensez-vous qu'il y avait une voie normale et une voie rapide?

**M. Gerry Guitor:** Oui, absolument.

Des gens m'appelaient tous les jours pour me dire qu'ils avaient un contact, qu'ils allaient pouvoir entrer. Ils me demandaient combien coûtent 100 000 litres d'éthanol. Nous leur donnions le prix. Cela arrivait deux ou trois fois par jour.

Nous étions sur le site, nous avons posé notre candidature, mais nous n'avons jamais reçu d'appel d'offres. Pour être très honnête, je dois dire que mon frère travaillait au gouvernement fédéral, sur la réponse à la COVID-19, mais il ne pouvait pas s'impliquer. Quand je lui ai demandé ce qui arrivait, il m'a mis en contact avec des gens, afin que je m'assure d'être sur la bonne route. Or il n'y avait rien. Tout est en lien avec nos relations.

**M. Pierre Paul-Hus:** Quand on a un contact, cela peut fonctionner, mais quand on n'en a pas, on reste dans le néant.

Au début, le gouvernement [*difficultés techniques*], on comprend cela; c'était pressant.

Cependant, quand le gouvernement a demandé à tout le monde, au Canada, de faire un effort, tout le monde l'a fait. Quand on se rend compte qu'il achète des produits en Chine ou ailleurs dans le monde, on ne comprend pas pourquoi, puisque le Canada a des produits à offrir. C'est problématique, évidemment.

Monsieur Dyck, vous avez mentionné, le 11 décembre, que c'était obscène. C'est ce que nous avons lu dans un article. Vous avez mentionné que tout le monde avait monté son équipement, sa production et que vous aviez gardé votre personnel au lieu de demander des subventions.

Selon vous, le gouvernement a-t-il échoué à aider les PME? D'un côté, certaines PME ont fermé et ont demandé des subventions et ont attendu. De l'autre, et c'est votre cas, vous avez fait un important effort, mais vous avez été perdant?

Est-ce ainsi que vous le voyez?

[Traduction]

**M. Tyler Dyck:** Oui, je crois que c'est effectivement le cas en fin de compte, et je parle non seulement en notre nom, mais aussi au nom des autres distillateurs. Je crois qu'ils se sentent très découragés. Ce n'est pas le Canada dont ils sont fiers. Nous avons tous été élevés selon le principe de bien traiter les gens et de faire de notre mieux, et la prémisse que si nous faisons de bonnes choses, on peut s'attendre, pas à une récompense, mais à une certaine reconnaissance. Cependant, lorsque cette reconnaissance va à de grandes multinationales qui sont juste beaucoup plus ingénieuses, je crois que si vous posez la question autour de vous, la plupart des gens diront: « Eh bien, ils doivent avoir des contacts dans le gouvernement. » C'est une attitude cynique, et je déteste toujours cet aspect, mais je ne sais pas comment l'expliquer autrement. Il y a des gens qui font ce qu'il faut et qui ne demandent rien d'autre que de pouvoir continuer à faire ce qu'il faut. C'est difficile à expliquer.

[Français]

**M. Pierre Paul-Hus:** Effectivement, c'est très difficile à comprendre.

Ma prochaine question s'adressera à M. Guitor ou à M. Dyck.

J'ai lu dans un article que Irving avait reçu un contrat de plusieurs millions de dollars alors qu'il ne faisait pas partie de cette industrie. Est-ce un exemple parfait du fait que, lorsqu'on a des contacts directs, on obtient des contrats? De votre côté, vous aviez tout fait pour offrir votre aide, vous aviez même donné des centaines de milliers de bouteilles, la main sur le cœur, et, finalement, vous n'avez rien reçu.

**M. Gerry Guitor:** Ce n'était pas une grande nouvelle. Les distilleries avaient fait ce changement pour pouvoir répondre à la demande. C'est simplement un peu surprenant que personne n'ait tenté

de nous contacter pour savoir si nous pouvions répondre à la demande.

Je me demande surtout quel montant supplémentaire le gouvernement a dû payer en ayant recours à ces courtiers qui sont allés chercher des produits. Il n'a pas contribué à l'économie, il n'a pas engagé des gens, il n'a pas bâti d'entreprises ni soutenu les fermiers locaux.

Je dois dire que c'est un peu décevant, comme je le dis toujours.

• (1720)

**M. Pierre Paul-Hus:** C'est effectivement décevant.

Je pense que mon temps de parole est écoulé.

Je vous remercie.

[Traduction]

**Le président:** Merci, monsieur Paul-Hus.

Nous passons maintenant à M. Kusmierczyk pour cinq minutes.

**M. Irek Kusmierczyk (Windsor—Tecumseh, Lib.):** Merci, monsieur le président, et par votre entremise, je tiens à remercier nos invités d'aujourd'hui pour leurs efforts considérables et tout le travail qu'ils ont accompli. Ici, à Windsor—Tecumseh, nous hébergeons l'une des plus grandes distilleries d'Amérique du Nord, Hiram Walker, qui s'est convertie en produisant du désinfectant pour les mains qui était distribué non seulement localement, mais aussi à Toronto, dans la région du Grand Toronto et dans d'autres grandes villes de l'Ontario.

Notre région est également le foyer de petites distilleries artisanales. La Wolfhead Distillery a converti une partie de sa production en désinfectant pour les mains. Nous aussi avons des entreprises, des distilleries, qui, comme vous, se sont réorientées et ont apporté ces changements afin d'aider notre collectivité et notre pays en cette période difficile. Je vous remercie beaucoup de vos efforts.

J'aimerais que vous me donniez une meilleure idée et une meilleure compréhension de ce qu'il faut, ou de ce qu'il a fallu, sur le plan des processus, pour passer à la fabrication de désinfectant pour les mains. Je n'ai jamais eu l'occasion de poser cette question à nos distilleries locales. Quel était le processus?

**M. Gerry Guitor:** C'était en fait facile pour nous. Si vous produisez de l'alcool, vous le faites déjà à 96 %. Le défi a été de trouver la bonne recette. Beaucoup de distilleries prenaient de l'éthanol à 70 %, le mettaient dans une bouteille et ajoutaient de l'eau. Ce n'était pas suffisant. Nous avons fait quelques recherches et nous avons trouvé la recette de l'Organisation mondiale de la santé, qui était une combinaison d'éthanol, de peroxyde d'hydrogène, de glycérine et d'eau distillée. Très rapidement, après avoir mis l'équipe de production au défi de trouver une solution, nous avons réussi à trouver cette recette et nous l'avons finalement transformée en gel, mais les ingrédients de base étaient là. Je pense que notre plus grand défi a été de nous approvisionner en glycérine et en peroxyde d'hydrogène, mais heureusement, nous avons réussi à établir une chaîne d'approvisionnement.

Pour les autres défis que nous avons dû relever concernant les bouteilles, les vaporisateurs et les conteneurs, l'industrie s'est mobilisée. Les gens m'appelaient — et j'espère qu'il en a été de même pour mon collègue de l'Ouest — et proposaient de nous aider à nous procurer ces produits. Les gens offraient des machines à étiqueter gratuites, des étiquettes gratuites.

Je sais que, dans notre équipe, il y a eu beaucoup de larmes parce que c'était un véritable effort communautaire. Tout le monde voulait faire sa part. Pour l'anecdote, il y a eu une contribution positive à la collectivité. Les gens venaient acheter le désinfectant à 3 \$ et donnaient de l'argent à la banque alimentaire. Ils nous donnaient 100 \$ et disaient: « Donnez-les à la banque alimentaire. » Des gens venaient et disaient: « Voici 50 \$ pour une bouteille, et je paierai pour les 12 suivantes dans la file. » C'était ce genre de réponse de la collectivité.

Même si nous pourrions être un peu cyniques, j'ai l'impression que nous avons vu le meilleur de la collectivité durant cette expérience. Évidemment, nous espérions tous pouvoir bénéficier de la stratégie nationale d'approvisionnement, mais dans l'ensemble, pour notre équipe, ce fut en quelque sorte fort enrichissant, même si je crois que nous avons peut-être raté l'occasion d'aider à créer des microdistilleries plus robustes, en particulier les entreprises de la ferme au verre comme la mienne et celles de mes collègues ici présents.

**M. Irek Kusmierczyk:** C'est excellent. Je vous remercie, car cela me permet de mieux comprendre le processus et certains des défis que vous avez tous deux relevés.

Je me demande si la qualité du désinfectant pour les mains a évolué avec le temps, si la recette, comme vous l'avez appelée, a dû être modifiée par vous ou par d'autres distilleries.

Je pose cette question parce que mon épouse est infirmière praticienne. Comme le savent les infirmières, il faut utiliser le désinfectant pour les mains toute la journée, d'innombrables fois, des centaines de fois. Le truc, c'est que le désinfectant pour les mains doit être assez puissant pour faire ce qu'il est censé faire, mais en même temps, il doit être doux et délicat pour les mains, parce que, honnêtement, les infirmières l'utilisent pendant toute leur journée de travail.

Je me demande juste s'il y a eu des modifications. La recette a-t-elle été modifiée? Avez-vous reçu des commentaires? Je veux comprendre un peu ce processus.

**M. Gerry Guitor:** Le problème est que c'était très inégal. Certaines distilleries ont suivi les directives de l'Organisation mondiale de la santé et ont utilisé les matériaux appropriés dans leurs produits. Elles utilisaient ce qui était considéré comme de l'éthanol de qualité alimentaire, mais au fur et à mesure, il y avait... Je ne dirais pas des personnes à la moralité douteuse, mais des personnes qui utilisaient de l'éthanol technique.

En ce qui nous concerne, et je suis sûr que c'est aussi le cas pour mon collègue, notre désinfectant était probablement le plus cher que l'on puisse trouver sur le marché, parce que nous fabriquons un produit de qualité supérieure, mais ce n'est pas grave. Des entreprises comme la nôtre ont décidé de le faire pour le bien de tous.

Non, nous avons suivi des règles strictes. Lorsque Santé Canada stipulait, nous suivions Santé Canada. Lorsque nous avons évolué vers un gel, nous avons suivi les consignes. Nous voulions nous assurer que nous suivions intégralement Santé Canada. On ne peut pas en dire autant de tous ceux qui ont fourni des produits. On ne peut pas en dire autant des personnes qui utilisaient la qualité technique simplement pour obtenir des revenus, pour générer de l'argent, ou des produits étrangers qui étaient parfois très douteux aussi.

J'espère que cela répond à votre question.

• (1725)

**Le président:** Merci, monsieur Kusmierczyk.

Nous passons maintenant à Mme Vignola, pour deux minutes et demie.

[Français]

**Mme Julie Vignola:** Merci beaucoup, monsieur le président.

Je vous écoute et j'ai tellement de questions à vous poser, cela n'a pas de sens. Certaines d'entre elles ne sont pas très gentilles. Je vais me retenir un peu.

En ce qui concerne Santé Canada, messieurs Dyck et Guitor, vous avez dit qu'il était difficile d'avoir des produits adéquats, parce qu'ils venaient de l'étranger. C'était n'importe quoi.

Avez-vous eu du soutien de la part de Santé Canada pour vous assurer que vous respectiez les normes, ou a-t-il fallu que vous vous débrouilliez de A à Z?

**M. Gerry Guitor:** Je vais prendre la parole, puis je vais la passer à mon collègue.

Oui, je dois dire que nous avons reçu de l'aide.

Santé Canada a regardé la recette et l'a approuvée très rapidement. Ensuite, elle a regardé l'étiquette et elle a fait des suggestions. Ce dont je ne peux vraiment pas me plaindre, c'est Santé Canada et ses contributions. Nous avons vu des produits qui n'étaient peut-être pas conformes, et j'ai remarqué que Santé Canada réagissait très rapidement pour les retirer du marché, puisque cela peut causer des problèmes si on n'utilise pas la bonne recette.

**Mme Julie Vignola:** Je vous remercie.

Monsieur Dyck, avez-vous eu une expérience semblable?

[Traduction]

**M. Tyler Dyck:** Oui. En fait, il a été très agréable de travailler avec Santé Canada. Ils ont très rapidement approuvé des choses lorsque nous leur avons signalé des domaines qui semblaient être des formalités administratives inutiles. Ils trouvaient des moyens de contourner les obstacles, ou du moins de trouver une solution temporaire. Il a été très facile de travailler avec eux sur ce point.

Encore une fois, le désinfectant pour les mains n'a rien de sorcier. Si vous regardez ce qui se trouve sur le marché, le produit qui était fabriqué ici au Canada dépassait probablement de loin les normes mondiales, et probablement 99 % du temps, il était bien meilleur. En fait, lorsque les journalistes ont fait un reportage sur le sujet, ils m'ont dit qu'une grande partie des produits gouvernementaux achetés dans le cadre de ces grands marchés sont encore dans des entrepôts parce qu'ils ne répondent pas aux normes de Santé Canada. Que ce soit un oui-dire ou non, je ne fais que répéter les paroles des journalistes.

Il y a beaucoup de choses de qualité bien moins que satisfaisante qui arrivent. Je dirais que pour les producteurs d'ici, s'il y avait un problème, c'était peut-être par inadvertance. Dans la plupart des cas, ce que vous étendez sur vos mains, c'est un vieux whisky. Il contient toutes les bonnes huiles naturelles. La seule chose qui était très, très difficile, c'était de voir mon père pleurer tous les soirs quand il regardait ce qui était un whisky transformé en désinfectant pour les mains.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le président:** Merci, madame Vignola.

Nous allons maintenant passer à M. Green, pour deux minutes et demie.

**M. Matthew Green:** Je vous prie de transmettre nos condoléances à votre père pour la perte de son whisky bien-aimé.

Monsieur Guitor, vous avez soulevé certaines questions que j'ai signalées comme étant très préoccupantes. Pendant que vous êtes ici au Comité, je crois qu'il est important qu'en toute franchise, dans la mesure où vous êtes à l'aise de le faire, vous... Il serait important pour nous de comprendre la nature de certaines de ces demandes de renseignements: des appels au cours desquels les gens faisaient allusion à des rapports privilégiés, à une conduite pouvant être qualifiée de discutable. Pourriez-vous, nous parler de cette expérience?

**M. Gerry Guitor:** Cela a débuté en février 2020, et c'était presque quotidien. Nous recevions des appels, surtout en mars, lorsque la situation était à son apogée. Les personnes disaient: « J'ai un contact au service des achats. Ils veulent 100 000 litres ». « Ils veulent 200 000 litres. Je viens de vendre 100 000 litres. Pouvez-vous les fournir? »

Bien sûr, nous disions oui. Nous ne savions pas ce qui était légitime et ce qui ne l'était pas. Je dirais que cela arrivait presque tous les jours. Comme je l'ai dit, j'ai un frère qui travaillait au dossier fédéral de la COVID-19, et j'ai refusé d'en profiter, de le mettre en danger, parce que je comprends la règle sur le conflit d'intérêts. J'étais choqué.

Je dirais qu'il y aurait peut-être lieu...

**M. Matthew Green:** Je vous dirais, monsieur, que dans ce comité ou dans les comptes publics, lorsqu'un examen est effectué... J'imagine que durant la prochaine législature, à notre retour, si possible, les parlementaires s'attacheront à examiner rétroactivement ce qui s'est passé.

Puis-je poser une question? Encore une fois, n'hésitez pas à transmettre la question. Est-ce que certaines de ces questions ont été envoyées par courriel? Le moment venu, si vous étiez appelé à revenir devant le Comité pour fournir un témoignage plus approfondi sur ces types d'échanges, seriez-vous à l'aise de le faire?

• (1730)

**M. Gerry Guitor:** Absolument. J'ai des courriels et des textes que je serais heureux de partager. Je ne dis pas que ces personnes n'étaient pas légitimes, mais évidemment...

**M. Matthew Green:** Nous sommes un comité parlementaire, et je n'essaie pas de vous mettre dans [*Difficultés techniques*]. Ce qu'il faut faire, à mon avis, quand nous analysons cette période — parce que ce n'est pas seulement dans ce domaine que nous en avons entendu parler; nous l'avons entendu pour d'autres domaines d'approvisionnement —, c'est de veiller à ce que le public ait confiance dans le gouvernement pour que, dans des situations de pandémie mondiale comme celle-ci, quand c'est la panique, nous garantissons l'intégrité de nos chaînes d'approvisionnement, et pas seulement pour les personnes qui sont branchées dans les cercles partisans politiques ou gouvernementaux...

Merci de votre candeur. Je vous en suis reconnaissant. J'espère avoir l'occasion à l'avenir de vous revoir devant un comité, quand nous pourrions approfondir un peu plus la question.

**Le président:** Merci, monsieur Green.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Sahota pour cinq minutes.

**M. Francis Drouin:** Monsieur le président, il est 17 h 31, et vous avez commencé la réunion à 16 h 31. J'avais l'impression que nous aurions terminé à 17 h 31. Est-ce que nous terminons le tour?

**Le président:** Oui, nous finissons le tour avec Mme Sahota suivie de M. Jowhari, puis nous aurons terminé. Nous avons déjà vérifié que nous pouvions pousser jusqu'à 45 minutes, puis nous terminerons à ce moment-là.

Merci, monsieur Drouin. Nous avons gardé un œil sur cet aspect.

Allez-y, madame Sahota.

**Mme Jag Sahota (Calgary Skyview, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je tiens à vous remercier tous les deux d'être ici aujourd'hui et d'avoir agi en temps de crise. Vous incarnez le véritable esprit canadien — sans jeu de mots — et vous pouvez en être fiers. Je crois que votre témoignage d'aujourd'hui, en plus de l'article de la CBC publié en décembre, est très important. J'espère qu'il permettra d'éclairer davantage certains problèmes très graves dans les pratiques d'approvisionnement du gouvernement qui laissent constamment les Canadiens dans l'ignorance, à moins qu'ils ne soient des amis proches du premier ministre.

Lorsque la pandémie a frappé, il a reconnu le besoin de désinfectant pour les mains et a fait pivoter les distilleries d'alcool pour répondre à la demande. De nombreux distillateurs ont fabriqué et distribué gratuitement du désinfectant. Pendant que les distillateurs canadiens travaillaient jour et nuit, perturbant leurs activités et essayant de répondre à un besoin de leurs concitoyens, le gouvernement dépensait plus de 570 millions de dollars pour l'achat de désinfectant pour les mains à l'extérieur du pays, puis signait des contrats avec de grandes entreprises d'ici, mais ignorait les offres de ces distillateurs qui en produisaient déjà depuis des mois.

Dans l'article de la CBC, on cite vos paroles: « C'est vraiment comme un coup de poing dans les tripes ». Pouvez-vous expliquer ce que vous entendez par là?

**M. Tyler Dyck:** Ce n'est tout simplement pas ce que j'attendais des fonctionnaires que nous avons élus. Je ne rejette pas la faute sur une personne en particulier; parfois, c'est simplement le système lui-même. L'article était également lié au fait que nous venions d'apprendre à l'échelon provincial que, bien que le gouvernement provincial m'ait demandé d'aller de l'avant et de demander à tous nos distillateurs d'en faire de même, disant qu'il paierait pour cela, il a décidé de ne pas le faire. Lui aussi est allé acheter à l'extérieur de la Colombie-Britannique.

C'était presque un double coup de massue. À ce moment-là, je pense qu'il est juste de dire que personne ici ne pourrait se mettre à ma place et dire qu'il ne serait pas déçu. En tant que Canadiens, on s'attendrait à voir cela peut-être au sud de la frontière ou dans un autre pays, mais au Canada.

Il est temps pour nous d'agir, d'examiner les choses et, espérons-le, d'apporter un changement qui pourrait faire du Canada un meilleur endroit, un endroit plus accueillant. Sinon, nous allons perdre des personnes comme tous nos collègues au Canada qui vont devenir de plus en plus cyniques. Ils vont devenir plus divisés. Il y aura des gens qui ne se donneront pas la peine de faire ce qu'il faut.

Je pense que le moment est venu de retrouver le Canada.

**Mme Jag Sahota:** Merci, monsieur Dyck.

Votre entreprise, Okanagan Spirits Craft Distillery, a dépensé plus de 200 000 \$ en dons de désinfectants. Vous y avez déjà fait allusion dans votre témoignage et votre déclaration en disant que cela a coûté deux fois plus cher au gouvernement en argent dépensé à l'extérieur du Canada pour obtenir des désinfectants, tout en perdant des emplois ici au Canada.

Qu'est-ce que ce contrat national local aurait signifié pour les distillateurs du pays sur le plan des emplois et de notre économie?

• (1735)

**M. Tyler Dyck:** À l'époque, c'était en fait une citation erronée. Cela nous avait coûté bien plus que 500 000 \$ à ce moment-là.

Je pense que c'est plus que cela. Les gens voulaient faire ce qu'il fallait. C'était une époque où tous les distillateurs du Canada à qui j'ai parlé étaient très heureux. Ils avaient le soutien de la collectivité, comme l'a dit mon collègue. Des gens faisaient don d'étiquettes. Ce coût s'ajoutait à tous les dons que les gens faisaient. Ils voulaient vraiment que leur personnel continue à travailler et à faire ce qu'il fallait. Si nous avions dit à nos employés que nous n'allions pas les payer, je parie que la moitié d'entre eux seraient venus travailler, car nous avions des infirmières et des médecins qui faisaient la queue, pleurant de reconnaissance et de gratitude pour avoir obtenu leur désinfectant. C'était un grand moment de fierté de ce que nous faisons.

Il n'y a aucun doute que c'est un coup financier. Je pense que nous allons voir cela pendant des années. Nos stocks de whisky [*Difficultés techniques*]. Des centaines de fûts de whisky ne verront jamais le jour à cause de cela. Les retombées négatives se feront sentir dans notre distillerie familiale et toutes ces autres distilleries pendant les 5, 10 ou 15 prochaines années.

C'est pourquoi j'espère que nous pourrions collaborer avec le gouvernement pour mettre en place une stratégie de taxe d'accise qui favorise l'emploi et aide l'industrie à devenir plus robuste.

**Mme Jag Sahota:** Monsieur Guitor, avez-vous quelque chose à ajouter?

**M. Gerry Guitor:** Non, pas vraiment. Je pense que mon collègue l'a dit avec beaucoup d'éloquence.

**Mme Jag Sahota:** Ma prochaine question s'adresse à vous, monsieur Guitor.

Vous avez dit que vous n'avez pas réussi à obtenir de contrat du gouvernement fédéral, malgré tous vos efforts. Vous avez décrit certaines des tentatives que vous avez faites. Pouvez-vous nous en dire plus? Avez-vous reçu une communication ou une explication du gouvernement quant à la raison pour laquelle vous n'avez pas pu obtenir un contrat?

**M. Gerry Guitor:** Oui. Très tôt...

**Le président:** Je suis désolé, monsieur Guitor.

Vous avez enfin l'occasion de répondre à une question et je vous coupe la parole. Je m'excuse. Si vous pouviez peut-être répondre à cette question par écrit, nous vous en serions reconnaissants. Je vous remercie.

Nous passons maintenant à M. Jowhari pour cinq minutes.

**M. Majid Jowhari (Richmond Hill, Lib.):** Merci, monsieur le président. Je vais partager mon temps avec le député Drouin.

Permettez-moi de commencer par remercier les deux témoins pour leur engagement envers le Canada et les Canadiens et pour avoir veillé à notre sécurité à tous. Merci beaucoup.

J'ai une question rapide. Je vais suivre l'ordre d'idées des questions de Mme Sahota.

Monsieur Guitor, pouvez-vous me dire si vous avez eu l'occasion de travailler avec le Bureau des petites et moyennes entreprises, qui aide à faciliter l'atterrissage en douceur de nombreuses organisations à Services publics et Approvisionnement Canada?

**M. Gerry Guitor:** Non.

**M. Majid Jowhari:** Étiez-vous au courant de l'existence du BPME?

**M. Gerry Guitor:** Non, je ne l'étais pas.

**M. Majid Jowhari:** Monsieur Dyck, pouvez-vous nous éclairer à ce sujet?

**M. Tyler Dyck:** Non, je ne peux pas non plus, sur ce point.

**M. Majid Jowhari:** D'accord, très bien.

Juste un commentaire, le Bureau des petites et moyennes entreprises aide beaucoup d'organisations canadiennes à faire un atterrissage en douceur pour le travail avec le gouvernement du Canada. Je peux vous dire qu'un certain nombre de fabricants d'EPI de ma circonscription ont été mis en contact avec le gouvernement du Canada par l'intermédiaire du BPME.

Cela n'enlève rien à votre expérience. Nous sommes ici pour vous écouter, pour vous remercier et aussi pour voir comment nous pouvons aller de l'avant.

J'ai une dernière question avant de passer la parole à mon collègue.

Pouvez-vous me donner une idée de l'investissement que vous avez fait pour faire pivoter ou réoutiller votre exploitation et du coût des matières premières, c'est-à-dire de l'alcool que vous avez dû utiliser pour fabriquer le désinfectant? Avez-vous des chiffres approximatifs?

**M. Gerry Guitor:** Si vous voulez, je vais commencer.

Tous frais confondus, nous avons probablement dépensé plus d'un million de dollars.

**M. Majid Jowhari:** Cela comprend le réoutillage ainsi que le matériel.

**M. Gerry Guitor:** Oui. Pour le réoutillage, nous avons dû acquérir des biens d'équipement afin de pouvoir procéder à la production. C'était aussi le manque à gagner de l'activité de distillerie et puis, bien sûr, l'achat de tous les matériaux excédentaires, l'embouteillage, la recherche de fournisseurs et tout simplement le réoutillage.

**M. Majid Jowhari:** Merci.

Monsieur Dyck, allez-y.

**M. Tyler Dyck:** Oui, je dirais que c'était à peu près la même chose.

Bien sûr, nos deux distilleries artisanales sont probablement les plus actives sur le plan artisanal, si l'on peut dire. Avec beaucoup de nos autres distillateurs, il n'y a peut-être que quatre personnes dans la distillerie, donc leurs coûts de réoutillage se seraient probablement élevés à des dizaines de milliers de dollars, et ils auraient perdu de l'alcool qu'ils auraient normalement pu vendre à 50 \$ la bouteille. Ils le transforment en désinfectant pour le donner, ou peut-être que quelqu'un va payer 20 \$ la bouteille pour l'avoir, donc ils sont à perte en plus de leurs coûts de production réels. Ensuite, il y a toutes les heures de main-d'oeuvre dans la fabrication, car il y a d'abord la fermentation, ensuite la distillation, puis, enfin, la production du désinfectant. Cela peut représenter un mois de travail avant d'arriver à cette étape en aval.

• (1740)

**M. Majid Jowhari:** Je vous remercie pour cela.

Je cède le reste de mon temps à mon collègue M. Drouin.

[Français]

**M. Francis Drouin:** Je vous remercie, monsieur Jowhari. Je vous en suis reconnaissant.

Monsieur Guitor, j'ai une question qui s'adresse à vous. D'abord, je vous félicite de parler français à Toronto. En tant que Franco-Ontarien, je vous salue.

J'ai la chance de représenter la circonscription dans laquelle se trouve la brasserie Beau's, qui avait beaucoup d'alcool en surplus et dont les barils à bière étaient sur le point de dépasser leur date de péremption. Cette brasserie a beaucoup travaillé en partenariat avec les entreprises Green Beaver et Dunrobin Distilleries. Ensemble, ils ont produit en moyenne 20 000 litres de désinfectant pour les mains par semaine. Cependant, leurs clients, soit la Ville d'Ottawa et la Commission de la capitale nationale, ne sont pas d'aussi grandes organisations que le gouvernement fédéral.

Il était question de 20 000 litres par semaine, mais vous, avez-vous été capables de produire 100 000 ou 200 000 litres par semaine?

**M. Gerry Guitor:** Oui. Nous avons la capacité de produire autant de désinfectant pour les mains qu'on nous en demandait. Nous aussi, nous avons vécu la même situation. Des brasseries des régions de Toronto et de Peel nous donnaient leur maische, que nous pouvions transformer. Notre capacité de production était grande. Même à partir d'une microdistillerie, nous sommes capables de produire en grande quantité.

**M. Francis Drouin:** D'accord.

Vous avez dit tantôt que des gens vous appelaient pour vous demander si vous étiez capables de produire 100 000 litres de désinfectant pour les mains. Avez-vous fait affaire avec ces gens ou avez-vous refusé de faire affaire avec eux?

**M. Gerry Guitor:** Au début, nous avons fait affaire avec eux. Nous avons embauché du personnel. Nous avions une industrie. Au début, toute l'équipe a accepté une réduction de salaire. Nous avons même réduit le prix de nos spiritueux pour aider la communauté. Ensuite, nous avons essayé de fournir du désinfectant pour les mains à notre communauté.

Ainsi, quand ces gens nous ont proposé cette occasion d'affaires, je me suis dit que nous pourrions créer encore plus d'emplois et que nous pouvions tout faire. Durant les trois ou quatre premières semaines, nous les écoutions. Je leur proposais des prix et je travaillais avec eux, mais la collaboration a fini par disparaître. Parallèlement, nous avons appliqué...

**M. Francis Drouin:** Ces gens vous disaient-ils qu'ils avaient de bons contacts?

[Traduction]

**Le président:** Merci, monsieur Drouin.

[Français]

**M. Gerry Guitor:** Oui.

**M. Francis Drouin:** D'accord.

Je vous remercie.

[Traduction]

**Le président:** Monsieur Guitor, je vous permettais de continuer. Cela dit, je veux respecter votre temps et respecter aussi nos fonctionnaires, nos interprètes et nos administrateurs, qui ont fait un travail formidable pour compléter notre propos. Je pense que nous aurions pu continuer pendant des heures et des heures parce que vos renseignements ont été si révélateurs et utiles pour le Comité, et nous vous en sommes reconnaissants.

Je tiens à vous remercier d'avoir participé avec nous aujourd'hui.

Mesdames et messieurs, membres du Comité, je vous informe que nous invitons Postes Canada à comparaître la semaine prochaine pour parler de son rapport annuel. Je voulais vous en avertir.

Cela étant dit, la séance est levée.





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>